



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 mai 2019  
Français  
Original : anglais

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-deuxième session

Vienne, 12-21 juin 2019

### Partenariats

#### Rapport spécial de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales sur les partenariats pour l'utilisation et l'application des sciences et techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

### I. Introduction

1. Depuis le milieu des années 1970, la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace) assure la coordination et la coopération pour ce qui est des activités en rapport avec l'espace au sein du système des Nations Unies, l'objectif étant d'encourager les synergies et la collaboration dans l'utilisation des applications des techniques spatiales au sein du système.
2. Dans sa résolution 73/91 relative à la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, l'Assemblée générale a prié instamment ONU-Espace, sous la direction du Bureau des affaires spatiales, de continuer à examiner la façon dont les sciences et techniques spatiales et leurs applications pourraient concourir à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et encouragé les entités du système des Nations Unies à participer, selon qu'il conviendrait, aux efforts de coordination déployés par ONU-Espace.
3. À sa trente-septième session, tenue le 24 août 2017 au siège de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à Genève, ONU-Espace a décidé d'organiser, au deuxième semestre de 2018, un atelier à New York pour envisager des modèles de partenariat public-privé et une coopération avec le secteur privé en vue d'accroître l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications aux fins de la croissance économique et du développement durable, ainsi que les aspects éthiques et juridiques de modèles de coopération impliquant des acteurs non étatiques.
4. La trente-huitième session d'ONU-Espace a été organisée sous la forme d'un atelier par le Bureau des affaires spatiales, en sa qualité de secrétariat d'ONU-Espace, avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour les partenariats. Tenue au Siège de l'ONU, le 29 octobre 2018, elle visait principalement à permettre aux participants de faire part de leur expérience de la création de partenariats axés sur l'exécution d'activités spatiales dans le cadre des mandats des diverses entités des Nations Unies, de recenser les obstacles au succès des partenariats établis avec des partenaires extérieurs au système pour concourir à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de rendre compte des pratiques permettant de les surmonter.



5. Lors de la session, ONU-Espace a pris note de la richesse des débats et des expériences découlant de la coopération des organismes des Nations Unies avec le secteur privé, et décidé que son rapport spécial, qui serait présenté au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa soixante-deuxième session, en 2019, serait axé sur la promotion des partenariats dans l'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications au service de la croissance économique et de la réalisation des objectifs de développement durable.

6. Dans ses rapports spéciaux, qu'elle publie depuis 2005, ONU-Espace a abordé les thèmes suivants : les technologies, applications et initiatives nouvelles au service de la coopération interorganisations dans le domaine spatial (A/AC.105/843) ; la contribution du système des Nations Unies aux apports bénéfiques des activités spatiales en Afrique (A/AC.105/941) ; l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies pour résoudre les problèmes liés au changement climatique (A/AC.105/991) ; l'espace au service du développement agricole et de la sécurité alimentaire (A/AC.105/1042) ; l'espace au service de la santé dans le monde (A/AC.105/1091) ; le rôle des organismes des Nations Unies s'agissant d'aider les États Membres à mettre en œuvre les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/AC.105/1116) ; et la météorologie de l'espace (A/AC.105/1146).

7. Le présent rapport a été établi par le Bureau des affaires spatiales sur la base des contributions reçues des organismes des Nations Unies suivants : le Cabinet du Secrétaire général ; le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat ; la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ; la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) ; le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat ; le Bureau des affaires spatiales ; le Bureau de l'informatique et des communications du Secrétariat ; le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat ; l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ; le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) ; l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ; l'Union internationale des télécommunications (UIT) ; et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

## II. Le système des Nations Unies et les partenariats

8. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue une feuille de route mondiale en faveur de la dignité, de la paix et de la prospérité des populations et de la planète, tant à l'heure actuelle qu'à l'avenir. L'objectif de développement durable n° 17 consiste à renforcer les partenariats mondiaux afin de soutenir et de réaliser les objectifs ambitieux du Programme 2030, en rassemblant les gouvernements, la communauté internationale, la société civile, le secteur privé et les autres acteurs intéressés. Lorsqu'ils ont souscrit au Programme 2030, les États Membres de l'ONU ont qualifié de « quête collective » le processus de réalisation des objectifs de développement durable et se sont dits déterminés à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce Programme grâce à un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, qui serait mû par un esprit de solidarité renforcé, où l'accent serait mis sur les besoins des plus démunis et des plus vulnérables, et auquel participeraient tous les pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples.

9. Le *Rapport sur les objectifs de développement durable 2018* donne un aperçu des progrès accomplis durant la troisième année de mise en œuvre du Programme 2030. Concernant l'objectif 17, il souligne que, malgré des avancées dans certains domaines, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accélérer le processus et que toutes les parties prenantes doivent concentrer et intensifier leurs efforts dans les domaines où les progrès ont été lents. Compte tenu de l'importance que revêt l'objectif 17 aux fins de la réalisation du Programme 2030 et de la nature interdépendante et intégrée des objectifs, la mise en œuvre de l'objectif 17 a été examinée en profondeur par le Forum politique de haut niveau pour le développement

durable, mécanisme central des Nations Unies pour le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, à ses sessions de 2017 et 2018. Le Forum poursuivra son examen à sa session de 2019.

10. En septembre 2018, le Secrétaire général a lancé sa Stratégie en matière de nouvelles technologies pour établir la manière dont le système des Nations Unies encouragerait l'utilisation de ces technologies en vue d'accélérer la réalisation du Programme 2030, et simplifier leur mise en adéquation avec les valeurs inscrites dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les normes et règles du droit international. Dans la Stratégie, le Secrétaire général a reconnu, entre autres, la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les partenaires, actuels et nouveaux, pour surmonter les difficultés et faire coïncider les intérêts, notamment dans les domaines du respect de la vie privée et des droits de l'homme, de l'éthique, de l'égalité et de l'équité, de la souveraineté et de la responsabilité, et de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes.

11. La Stratégie s'appuie sur les efforts déployés au cours de l'année écoulée par les organismes des Nations Unies pour faire face à la rapidité des progrès technologiques et à leurs multiples répercussions sur les principaux travaux qu'ils mènent dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement, des droits de l'homme et de l'action humanitaire. Dans la Stratégie, le Secrétaire général a défini les cinq principes suivants pour guider l'action des Nations Unies en matière de nouvelles technologies : a) protéger et promouvoir des valeurs universelles ; b) favoriser l'inclusivité et la transparence ; c) travailler en partenariat ; d) faire fond sur les capacités et les mandats existants ; et e) faire preuve d'humilité et continuer à apprendre.

12. Un grand nombre de bureaux et départements de l'ONU, dont le Bureau des Nations Unies pour les partenariats, le Bureau du Pacte mondial, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau de la déontologie et le Département de l'appui opérationnel, contribuent, sous diverses formes, aux partenariats destinés à promouvoir ou à faciliter une collaboration fructueuse entre les parties prenantes issues des secteurs public et privé, y compris les organisations de la société civile, et le système des Nations Unies pour le développement. Le rôle joué par ces organismes est décrit ci-après.

13. Le Bureau des Nations Unies pour les partenariats propose des conseils, des orientations et un appui aux fins de l'organisation de manifestations et d'initiatives relatives aux partenariats entre l'ONU et les acteurs non étatiques, à l'instar du secteur privé, des fondations et de la société civile. Outre le fait qu'il s'emploie à renforcer le dialogue avec les parties prenantes des secteurs public et privé, il sert également de plateforme mondiale pour l'établissement de partenariats public-privé propres à faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030. Il supervise le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, créé en 1998 pour assurer la liaison entre la Fondation pour les Nations Unies et le système des Nations Unies, ainsi que le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, créé par le Secrétaire général en juillet 2005 afin de promouvoir la démocratisation partout dans le monde.

14. Le Bureau des Nations Unies pour les partenariats fournit également des services consultatifs et d'information aux organismes des Nations Unies, aux gouvernements et aux acteurs non étatiques qui en font la demande, et collabore avec un large éventail de partenaires pour les guider et faciliter l'organisation de manifestations et d'initiatives relatives aux partenariats destinés à appuyer la réalisation des objectifs de développement durable. Dans son rapport sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 (A/72/684-E/2018/7), le Secrétaire général a annoncé que le Bureau s'imposerait en tant que pôle mondial de l'Organisation dans le domaine des partenariats.

15. Le Bureau des affaires spatiales, en tant que plateforme des Nations Unies pour les affaires spatiales, met à profit sa position en aidant les pays, particulièrement les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable, notamment l'objectif 17. Pour ce faire, il s'emploie à nouer des partenariats avec un large éventail d'acteurs issus du domaine spatial. Par exemple, il a organisé

conjointement, en octobre 2018, la réunion d'ONU-Espace sur les partenariats dans le domaine des activités spatiales avec le Bureau des Nations Unies pour les partenariats. Il a aussi collaboré avec d'autres entités en vue d'organiser diverses manifestations, dont le colloque ONU/Autriche sur l'espace au service des objectifs de développement durable et du renforcement des partenariats et de la collaboration, en septembre 2018, et le forum ONU/Chine sur les solutions spatiales, en avril 2019.

16. Le Bureau du Pacte mondial s'emploie à promouvoir l'adoption de pratiques commerciales responsables et le respect des valeurs de l'ONU auprès des milieux d'affaires internationaux et dans l'ensemble du système des Nations Unies. Soucieux de mobiliser un mouvement mondial d'entreprises et de parties prenantes engagées dans l'adoption de pratiques commerciales durables et responsables, le Pacte mondial des Nations Unies aide les entreprises à exercer leurs activités de manière responsable en les encourageant à transposer les dix principes du Pacte (relatifs aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption) dans leurs stratégies et leurs opérations et à prendre des mesures stratégiques susceptibles de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable, l'accent étant mis sur la collaboration et l'innovation.

17. Au titre des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, les entreprises sont invitées à promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme et à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme ; à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective, à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants et à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession ; à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement, à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement et à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ; et à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

18. Le Bureau des affaires juridiques, par l'intermédiaire de sa Division des questions juridiques générales, propose une vaste gamme de conseils, de services et de formes d'assistance sur les questions juridiques influant sur le fonctionnement et les activités de l'ONU. Les activités de la Division englobent l'élaboration et l'application de directives et de modalités relatives à l'élargissement et à l'établissement de partenariats et d'autres formes de coopération avec le secteur privé, notamment à l'utilisation du nom et de l'emblème des Nations Unies, ainsi que l'assistance aux autres bureaux et départements de l'ONU, y compris le Bureau des affaires spatiales, aux fins de l'adoption d'instruments juridiques appropriés régissant ces partenariats et d'autres formes de coopération et d'appui aux opérations de paix de l'Organisation, notamment des arrangements avec des fournisseurs commerciaux concernant le personnel, le matériel et l'appui logistique.

19. Sur demande, le Bureau de la déontologie aide les entités du Secrétariat de l'ONU à assumer leur devoir de précaution, notamment en identifiant les risques et les possibles conflits d'intérêts, en leur fournissant des conseils et des recommandations, en les orientant vers d'autres bureaux et en leur prodiguant des conseils sur la gestion des risques. Il encourage le respect des principes de la déontologie et des procédures qui en découlent, qui garantissent que toutes les activités de l'ONU sont conformes aux valeurs fondamentales de l'Organisation et aux normes de conduite les plus strictes, que personne ne participe à une quelconque forme de corruption ou pratique frauduleuse et que les partenariats servent au mieux les intérêts de l'ONU, sans entacher la réputation, l'intégrité et la crédibilité de cette dernière.

20. Par l'intermédiaire de sa Division des achats, le Département de l'appui opérationnel s'attache à garantir l'équité et la transparence des partenariats commerciaux conclus avec les fournisseurs. L'ONU représente un marché mondial de plus de 17 milliards de dollars par an, tous types de produits et services confondus. Le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies constitue un guichet unique qui permet aux fournisseurs intéressés de s'inscrire auprès des entités des Nations Unies qui l'utilisent comme base de données de fournisseurs.

Initialement mis sur pied dans les années 1990, il est chargé par l'Assemblée générale d'accroître la transparence et de favoriser l'harmonisation des pratiques d'achats de l'ONU, de simplifier et rationaliser la procédure d'agrément des fournisseurs, et d'élargir les possibilités d'emporter des marchés qui s'offrent aux fournisseurs de pays en développement.

21. Les fournisseurs des organismes des Nations Unies sont tenus d'accepter et de respecter le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies. La sixième version révisée du Code, approuvée le 9 avril 2018 par le Comité de haut niveau sur la gestion, énonce que : a) les fournisseurs ne pratiquent aucune forme de corruption ; b) les fournisseurs signalent toute situation risquant d'apparaître comme un conflit d'intérêts ; c) les Nations Unies appliquent une politique de « tolérance zéro » en ce qui concerne le fait d'accepter des cadeaux ou des invitations de la part des fournisseurs ; et d) il existe certaines restrictions concernant la possibilité pour un fournisseur d'offrir un emploi à un ancien fonctionnaire de l'ONU.

### III. Les partenariats dans le domaine des activités spatiales

#### A. Évolution des politiques spatiales

22. Les partenariats occupent une place de plus en plus importante dans la coopération en matière spatiale, tandis qu'un nombre croissant d'entreprises privées voient le jour dans le secteur spatial, traditionnellement dominé par l'État, en raison des rapides progrès technologiques et d'un accès facilité au secteur. Consciente de l'émergence de nouveaux acteurs dans le secteur spatial, l'Assemblée générale est convenue, dans sa résolution 72/77 du 7 décembre 2017 intitulée « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace », que le Bureau des affaires spatiales devait coopérer davantage avec les entreprises et le secteur privé pour qu'ils puissent apporter un appui et une contribution plus importants aux travaux du Bureau dans leur ensemble.

23. Le 26 octobre 2018, l'Assemblée générale a adopté la résolution 73/6, intitulée « Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : l'espace comme moteur de développement durable ». Elle y a souligné qu'il était nécessaire de renforcer les partenariats et la coopération et la coordination internationales dans le domaine de l'exploration et des utilisations pacifiques de l'espace, à tous les niveaux et entre les participants représentant la communauté spatiale, afin d'améliorer la contribution des activités spatiales à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs et cibles de développement durable qui y étaient énoncés.

24. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a invité le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à continuer d'élaborer, sur la base des résultats des préparatifs d'UNISPACE+50, un programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre, et elle a reconnu l'importance d'un partenariat mondial et d'une coopération renforcée entre les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, l'industrie et les entités du secteur privé dans la réalisation du programme « Espace 2030 » et de son plan de mise en œuvre.

25. Une série de forums de haut niveau lancés par le Bureau des affaires spatiales sur le thème « L'espace comme moteur de développement socioéconomique durable » a permis à la communauté spatiale de régler des questions intersectorielles en prenant en compte les dimensions économique, environnementale, sociale, politique et réglementaire des activités spatiales dans l'action menée en faveur du développement durable au niveau mondial, ainsi que de forger de nouveaux partenariats et de renforcer la concertation à tous les niveaux et parmi tous les acteurs concernés du secteur spatial.

26. Le Bureau des affaires spatiales continue d'aider le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires à promouvoir la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales à des fins pacifiques, à l'heure où les différents acteurs, qui représentent aussi bien des

organismes publics que des entités non gouvernementales, notamment dans l'industrie et le secteur privé, s'engagent de plus en plus dans des projets d'exploration et d'utilisation de l'espace et dans des activités spatiales.

27. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale en date du 12 octobre 2017, la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) et la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) ont organisé la deuxième séance spéciale commune consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales. Le programme de la table ronde d'une demi-journée a été établi par le Bureau des affaires spatiales et le Bureau des affaires de désarmement et il a réuni des intervenants issus de la communauté spatiale, notamment des milieux universitaires, de la société civile, de l'industrie et du secteur privé.

28. À cette table ronde, ouverte par les Présidents des Première et Quatrième Commissions, on a entendu des présentations intitulées : « Les rapports entre l'industrie des satellites et les autorités publiques pour la viabilité à long terme des activités spatiales » ; « La sécurité dans l'espace : défis et solutions » ; « L'innovation technologique dans le cadre des activités spatiales et la coopération des acteurs du secteur privé à l'appui du régime juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique » ; et « Un régime fragmenté ? Perspectives d'avenir de la gouvernance de l'espace extra-atmosphérique ». Ces exposés ont été suivis d'un débat libre. Une autre table ronde conjointe d'une demi-journée sera organisée en 2019, conformément aux résolutions 73/72 et 73/91 de l'Assemblée générale.

29. Comme il est indiqué dans le Programme de désarmement, lancé par le Secrétaire général le 24 mai 2018, le Bureau des affaires de désarmement, le Bureau des affaires spatiales et l'UNIDIR ont été chargés d'approfondir leur collaboration avec les États sur la mise en œuvre concrète de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et sur l'élaboration de mesures efficaces de prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le 1<sup>er</sup> février 2019, ces trois entités ont organisé une série de tables rondes sur l'élaboration de nouvelles mesures concrètes susceptibles de prévenir une course aux armements dans l'espace et de promouvoir le dialogue entre les États et l'ensemble de la communauté spatiale, notamment les parties prenantes issues de l'industrie, du secteur privé et de la société civile.

30. L'UNIDIR continue de promouvoir les mécanismes multilatéraux de renforcement de la sécurité dans l'espace et l'élaboration de normes propres à favoriser les activités viables. Tout au long de l'année 2018, l'UNIDIR a donné des conseils techniques à la Conférence du désarmement et à son organe subsidiaire aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ainsi qu'au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le 30 janvier 2019, il a organisé, à l'intention des États Membres, un atelier sur la sécurité dans l'espace en vue de déterminer les incidences mondiales des problèmes liés à cette question et d'établir un cadre juridique régissant les activités spatiales. Il continuera d'appuyer, dans le cadre de la Commission du désarmement, les mécanismes de mise en œuvre concrète de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

31. En mai 2018, l'UNIDIR a organisé sa conférence annuelle sur la sécurité spatiale, ce qui a permis aux États de dialoguer avec des experts de différents pays sur les problèmes liés à la sécurité dans l'espace, et aux gouvernements, aux parties prenantes de la société civile et aux acteurs commerciaux de débattre de l'élaboration de normes relatives à l'utilisation viable de l'espace, y compris à la mise à l'essai des technologies antisatellites dans l'espace. Cette conférence a été organisée conjointement avec la Secure World Foundation et la Fondation Simons (Canada), et financée par la Chine et la Fédération de Russie.



## B. Évolution des activités spatiales

32. Le Programme 2030 ne pourra être réalisé sans une coopération intégrée entre différents acteurs. L'ONU a constaté que les États, en particulier les pays en développement, s'intéressaient de plus en plus à l'utilisation des techniques spatiales aux fins de promouvoir le développement socioéconomique et d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens. Les nouveaux acteurs du secteur spatial, venus notamment de l'industrie, du secteur privé, des milieux universitaires et de la société civile, pourraient accompagner les États dans leurs efforts de développement en créant des partenariats public-privé et des partenariats avec la société civile, afin de mobiliser et de partager les connaissances, les compétences, les techniques et les ressources financières.

33. Dans le cadre de son initiative « Accès à l'espace pour tous », le Bureau des affaires spatiales met à profit la coopération triangulaire et donne aux pays en développement la possibilité de mettre des satellites sur orbite. Le premier satellite kenyan a ainsi été mis sur orbite le 11 mai 2018, à partir du module d'expérimentation japonais « Kibo » de la Station spatiale internationale, devenant le premier satellite lancé avec le concours de l'Organisation des Nations Unies. Cet événement marquant n'aurait jamais eu lieu sans une collaboration internationale entre les gouvernements, les agences spatiales et le Bureau des affaires spatiales, en sa qualité d'organisme de renforcement des capacités et de facilitateur.

34. Faisant fond sur cette réussite, l'initiative « Accès à l'espace pour tous » favorise également le renforcement des capacités nationales dans le cadre de partenariats avec des agences spatiales et des entrepreneurs du secteur, tels que le programme de la tour d'impesanteur de Brême au Centre allemand de technologie spatiale appliquée et de microgravité et la centrifugeuse de grand diamètre du Centre européen de recherche et de technologie spatiales de l'Agence spatiale européenne. En offrant de nouvelles possibilités de coopération, le Bureau vise à faciliter l'accès à la station spatiale chinoise, au Dream Chaser de la Sierra Nevada Corporation et à la plateforme Bartolomeo d'Airbus Defence and Space GmbH, embarquée à bord de la Station spatiale internationale, pour mener des expériences.

35. Le Bureau travaille en coopération étroite avec les agences spatiales nationales et les entreprises privées pour tirer parti de l'ensemble des connaissances en matière d'utilisation des techniques d'observation de la Terre et contribuer au développement économique, social et scientifique et améliorer la prise de décisions, en particulier dans les pays en développement, ainsi que promouvoir l'accès aux catalogues d'images, aux données et aux services d'analyse. Un recueil de solutions spatiales, fondé sur ces connaissances scientifiques et techniques, est en cours d'élaboration et il aura pour objet de fournir aux pays des solutions ciblées afin de planifier et de suivre les actions qu'ils entreprennent pour atteindre les objectifs de développement durable. Le Bureau travaille également en partenariat avec l'Agence spatiale française pour promouvoir l'utilisation des sciences et techniques spatiales aux fins de l'observation du climat par l'acquisition et l'analyse conjointes de données à partir d'une constellation multinationale de satellites. En outre, en collaboration avec l'Agence spatiale allemande, il favorise la recherche en sciences spatiales dans le but de mieux comprendre les changements climatiques, dans le cadre de conférences sur l'espace et les changements climatiques organisées tous les deux ans. Le Bureau travaille également à l'élaboration d'une plateforme collaborative moderne permettant de contribuer à des objectifs particuliers au moyen, par exemple, de portails sur l'espace au service des femmes, de l'eau et du développement durable.

36. Le Bureau continue d'encourager la coopération avec les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies, et concentre ses activités sur le renforcement des capacités dans les domaines des sciences, des techniques, des lois et des politiques spatiales. Il encourage également la formation aux sciences spatiales, en collaboration avec des établissements universitaires prestigieux situés en Fédération de Russie, en Hongrie,

en Italie et au Japon, octroyant des bourses dans les domaines de l'ingénierie des petits satellites, des systèmes de navigation et de localisation ainsi que des sciences spatiales fondamentales et de leurs applications.

37. En outre, le Bureau a mis en place un réseau qui ne cesse de se développer. Il compte à l'heure actuelle 23 bureaux régionaux d'appui et regroupe des centres régionaux ou nationaux d'expertise établis par un État Membre ou un groupe d'États Membres au sein d'une entité existante. Ces bureaux régionaux d'appui dépendent d'une agence spatiale, d'un centre de recherche, d'une université ou d'un organisme de gestion des catastrophes et contribuent au Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), qui s'occupe de sensibilisation et de renforcement des capacités, de coopération horizontale et d'appui technique consultatif.

38. La Section de l'information géospatiale continue de gérer les contrats-cadres qui régissent la mise à disposition de systèmes d'information géospatiale (logiciels et matériel) et d'images satellite. Depuis l'intégration de la Section au Bureau de l'informatique et des communications du Secrétariat, qui est chargé de l'ensemble des questions liées à l'informatique et aux communications au sein de l'Organisation, la gestion de l'information géospatiale est de plus en plus considérée comme une composante de l'écosystème de la gestion de l'information.

39. Des organes tels que les groupes d'experts des divers comités des sanctions du Conseil de sécurité utilisent de plus en plus les images satellite. Ils continuent de recourir à des services d'analyse et d'interprétation d'images satellite pour repérer des phénomènes présentant un intérêt pour eux ou en confirmer l'existence. En outre, la Section assure des services d'interprétation d'images aux fins de la planification, du suivi et du bon déroulement de la nouvelle Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda, qui est chargée de coordonner les activités entreprises par l'ONU pour aider les parties à appliquer l'accord de cessez-le-feu au Yémen.

40. Les progrès récents en matière de miniaturisation des satellites et les évolutions des modèles de coûts offrent de nouvelles possibilités dans le domaine de la télédétection. Des petits capteurs spécialisés, comme les radars à synthèse d'ouverture, pourront fournir des images à très haute résolution temporelle avec un intervalle de survol de seulement quatre heures de n'importe quel point de la Terre à partir d'une orbite terrestre assez basse. L'Organisation des Nations Unies connaît les avantages et les possibilités qu'offre la technologie des radars à synthèse d'ouverture dans le cadre des opérations de paix. La Section de l'information géospatiale mène actuellement, en coopération avec le Gouvernement finlandais, un projet pilote faisant appel à un radar à synthèse d'ouverture. Le principal objectif du projet est d'élargir le champ des informations géospatiales fournies en permettant, par exemple, de détecter les évolutions à la surface de la Terre ou à proximité, de surveiller de vastes espaces qui donnent lieu à de multiples mouvements transfrontières et de contrôler les activités déstabilisatrices en temps quasi réel.

41. Dans le cadre du programme européen Copernicus, la Section de l'information géospatiale étudie, en coopération avec le Centre satellitaire de l'Union européenne, la possibilité de mieux connaître le contexte dans lequel évoluent les missions des Nations Unies sur le terrain et de détecter des activités en procédant à l'analyse multitemporelle de la cohérence des images du programme Sentinel. Cette méthode devrait permettre aux missions des Nations Unies de surveiller de vastes espaces les intéressants et de mener, au besoin, des recherches supplémentaires à partir d'images haute résolution.

42. Le Gouvernement américain a permis aux entités des Nations Unies chargées des opérations de paix d'accéder aux images satellite archivées en mettant en place une plateforme commerciale d'images satellite, le Enhanced Viewer-Web Hosting Service (service optimisé d'hébergement pour la visualisation d'images). Cette plateforme est utilisée pour analyser les images des zones d'intervention des opérations de maintien de la paix.



43. L'Initiative OneMap a été mise au point pour permettre la production et l'échange d'informations géospatiales (tirées d'images satellite et d'enquêtes validées sur le terrain) dans des pays qui ne disposent pas, ou pas suffisamment, d'informations précises et à jour et permettre également l'élaboration d'un cadre opérationnel commun entre les organisations participantes. Elle vise à créer et à gérer un mécanisme adapté et durable pour que les différents acteurs puissent collaborer, permettant ainsi d'éviter les chevauchements et de synchroniser, d'intégrer et de rationaliser les activités et ressources afin d'en tirer le plus grand profit. Le projet pilote OneMap et l'initiative GRID de géoréférencement de l'infrastructure et des données démographiques aux fins du développement sont mis en œuvre au Soudan du Sud.

44. En utilisant les systèmes d'information géographique et l'imagerie satellitaire, le Programme pour les applications satellites opérationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche fournit des informations géospatiales aux instances décisionnelles et aux États Membres de l'ONU ainsi qu'aux organisations internationales et non-gouvernementales. Le Programme a pour objet l'élaboration de solutions pour intégrer les données recueillies sur le terrain aux images et données de télédétection obtenues grâce aux systèmes d'information géographique. Cette intégration passe par le recours à des mécanismes de cartographie Web et d'échange d'informations, notamment la télésurveillance des projets de développement et l'échange de données géographiques par l'intermédiaire de services Web, conformément à la mission du Programme qui consiste à proposer des solutions intégrées basées sur l'exploitation satellitaire pour la sécurité humaine, la paix et le développement économique et social.

45. Le Programme a permis la création d'un vaste réseau de partenaires publics et privés et une collaboration avec la majorité des organismes des Nations Unies, les agences spatiales, et plusieurs initiatives internationales dans le domaine des technologies satellitaires et de l'information géospatiale. Le Programme bénéficie d'un accès à des technologies informatiques de pointe et dispose de capacités de stockage quasiment illimitées dans le cadre de son partenariat stratégique avec l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, où son centre de production est hébergé. Il repose sur l'utilisation de la technologie pour permettre à des utilisateurs et bénéficiaires définis de tirer parti d'applications spécifiques et exploitables dans trois domaines principaux : le secours et la coordination humanitaires ; la sécurité humaine et le droit humanitaire ; et la planification et la surveillance du territoire.

46. L'ONUSC utilise l'imagerie satellitaire et les données de navigation par satellite pour surveiller la culture illicite de plantes, en particulier la coca, le pavot à opium et le cannabis, et cartographier les autres cultures afin, notamment, d'évaluer les effets des projets de développement alternatif. Il mène actuellement, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une étude d'impact en Afghanistan, en couplant l'imagerie satellitaire et les données socioéconomiques recueillies sur les agriculteurs. Toutes les images satellite utilisées aux fins de la surveillance des cultures sont achetées à des entreprises commerciales comme Airbus, DigitalGlobe et Effigis en vertu de contrats-cadres passés par l'ONU.

47. L'ONUSC utilise également des images de radars à synthèse d'ouverture et des images optiques fournies par l'Agence européenne pour la sécurité maritime dans le cadre des travaux de l'Union européenne pour appuyer les mesures de détection et de répression visant à lutter contre la criminalité maritime en repérant les embarcations susceptibles de participer à des activités illicites, souvent liées à la pêche illégale ou au trafic. Aux Seychelles, l'ONUSC collabore avec Vulcan Inc. à l'amélioration des connaissances du domaine maritime afin de lutter contre les activités illicites en mer, telles que le transbordement illégal.

## C. Coopération sectorielle

48. L'OMM, institution des Nations Unies spécialisée dans les questions liées à la météorologie, au climat, à l'eau et aux services environnementaux connexes, mène ses activités en coopération étroite avec les services nationaux de météorologie et d'hydrologie de ses 186 États et 6 territoires membres. Elle s'est fixé comme objectif d'accroître la coopération entre les différents acteurs impliqués dans les activités météorologiques à l'échelle mondiale. Cet objectif s'inscrit dans la droite ligne du Programme 2030, dans lequel est soulignée la nécessité de renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé pour atteindre les objectifs de développement durable. En application de la résolution 33 (EC-70) de l'OMM, la coopération s'effectue conformément au Cadre stratégique pour les partenariats public-privé de l'Organisation. Des dispositions d'ordre pratique ont été établies avec l'Association des fabricants d'équipements hydrométéorologiques, qui représente et défend les intérêts des entreprises du secteur privé dont les activités sont liées aux domaines d'action de l'OMM.

49. Les acteurs non gouvernementaux du secteur spatial souhaitent de plus en plus contribuer à la composante d'observation spatiale du Système mondial intégré d'observation de l'OMM, à sa composante terrestre et à une large gamme de services en aval. Cela s'explique par le renforcement des moyens du secteur privé pour mettre au point, lancer et exploiter des modules d'observation spatiale. Dans le cadre de son partenariat avec le secteur privé, la priorité de l'OMM est d'assurer un libre accès aux données d'observation et d'en permettre l'échange, conformément à ses résolutions 25 (Cg-XIII), 40 (Cg-XII) et 60 (Cg-XVII).

50. Les instruments juridiques de l'UIT réglementent l'utilisation des fréquences radio dans l'espace. Le cadre juridique de l'Union a valeur de traité et est contraignant pour tous ses États membres. La Constitution et la Convention de l'UIT sont complétées par le Règlement des radiocommunications, qui fait partie des règlements administratifs de l'Union et qui régit l'utilisation des bandes de fréquences radioélectriques et les orbites associées, y compris les orbites des satellites géostationnaires, qui sont des ressources naturelles limitées. Les membres de l'UIT sont des États ou des entités et organisations appartenant à l'une des catégories suivantes : membres de secteur, associés ou établissements universitaires. Les entités du secteur privé n'ont pas les mêmes droits que les États membres, mais elles ont la possibilité de devenir membres en adhérant directement à l'UIT.

51. En ce qui concerne les activités spatiales, les États membres de l'UIT veillent au respect de la sécurité juridique dans le cadre de l'utilisation des fréquences radioélectriques et des orbites associées en examinant et en mettant régulièrement à jour le Règlement des radiocommunications. Ce faisant, les opérateurs de satellites apportent un appui et des renseignements techniques sur les tendances futures du secteur spatial. Les États membres de l'UIT et les opérateurs de satellites travaillent en collaboration depuis l'entrée en vigueur du Règlement des radiocommunications, participant activement aux conférences mondiales sur les radiocommunications et à la soumission des fiches de notification des réseaux à satellite. Cette collaboration a permis de faire constamment évoluer le Règlement des radiocommunications pour répondre aux besoins en matière de technologies spatiales et anticiper les tendances. Elle joue également un rôle crucial dans le processus de normalisation radio et la diffusion des meilleures pratiques liées aux activités spatiales. La participation de tous les acteurs publics et privés du secteur spatial contribue à la mission de l'UIT visant à assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites associées tout en garantissant un accès équitable à ces ressources rares.

52. La difficulté que rencontre l'UIT dans le domaine des activités spatiales consiste à faire en sorte que le processus de coopération entre les États membres et le secteur privé pour l'adaptation de son cadre stratégique intègre également les nouveaux acteurs spatiaux, qu'il s'agisse de pays nouveaux dans le secteur ou de nouvelles

entreprises, souvent plus petites que les opérateurs et fabricants de satellites établis de longue date. Afin de garantir la participation de ces acteurs, l'UIT envisage de prendre différentes mesures, notamment l'intégration au Règlement des radiocommunications de dispositions spécifiques visant les satellites dont les missions ont une durée plus courte, l'amélioration des outils en ligne pour déposer les demandes d'utilisation de fréquence, un meilleur accès aux données dont elles disposent et la création de nouvelles catégories d'adhésion.

53. En 2009, l'AIEA et le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ont publié conjointement le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/934). L'AIEA continue d'entretenir des relations de travail étroites avec le Sous-Comité et son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace afin de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre du Cadre de sûreté.

54. Les réunions du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace se tiennent à Vienne conformément au plan de travail pluriannuel du Groupe de travail pour la période 2017-2021, et elles répondent aux objectifs suivants : a) promouvoir et faciliter la mise en œuvre du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace; et b) mener au sein du Groupe de travail des discussions sur les avancées en matière de connaissances et de pratiques et les possibilités qu'elles offrent d'améliorer le contenu technique et le champ d'application des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace au moyen de présentations faites par des États membres et d'organisations internationales intergouvernementales.

55. L'OMS coopère étroitement avec le Bureau des affaires spatiales dans le cadre du Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale du Sous-Comité scientifique et social, créé en 2018. À sa première réunion, en 2019, le Groupe de travail a adopté son plan de travail et le questionnaire sur les expériences et les pratiques en matière d'utilisation des sciences et techniques spatiales aux fins de la santé mondiale. Ce questionnaire sera distribué aux États membres du Comité et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, des organismes des Nations Unies, du Groupe sur l'observation de la Terre, de l'Organisation mondiale de la santé animale, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de Médecins Sans Frontières.

56. Sous réserve de la disponibilité de ressources, le Bureau des affaires spatiales prévoit d'organiser en 2020 et en 2021 deux ateliers sur l'espace et la santé mondiale, en collaboration avec l'OMS et l'Organisation mondiale de la santé animale et en consultation avec les États membres du Comité, les commissions régionales et d'autres organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales, selon qu'il conviendra. Les ateliers auraient pour objet de mieux faire connaître la question de l'espace et de la santé mondiale et de mettre en commun les données d'expérience et les pratiques nationales, régionales et interrégionales en vue d'une utilisation accrue des sciences et techniques spatiales aux fins de la santé mondiale et de la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé, notamment au moyen de partenariats.

57. Le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau des affaires spatiales ont entrepris des activités dans des domaines d'intérêt mutuel liés au développement durable et au Programme 2030. Ces activités sont axées sur des thèmes liés à la fois à la Terre et à l'espace, notamment la reconnaissance du potentiel extraordinaire des progrès rapides des techniques et les risques que des personnes et des communautés puissent être laissées pour compte ou exclues de cette évolution. Afin que toutes les personnes et tous les pays puissent avoir accès aux technologies spatiales, entre autres technologies qui favorisent le développement durable, une bonne gouvernance et des institutions solides sont nécessaires à tous les niveaux pour qu'il y ait des effets bénéfiques sur le développement. Le Bureau des affaires spatiales

et le Département des affaires économiques et sociales ont collaboré à l'élaboration de publications importantes, notamment l'étude des Nations Unies sur l'administration en ligne, la publication phare du Département, et mis en commun leurs connaissances dans le cadre de réunions de groupes d'experts, de groupes de travail interinstitutions et d'autres réunions pertinentes principalement axées sur le renforcement de la collaboration au service du développement et sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

58. En outre, le Bureau des affaires spatiales prévoit de collaborer avec des organismes des Nations Unies, notamment avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour financer le développement des petits satellites, et avec l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies, un réseau mondial de centres gérés par le Programme alimentaire mondial qui achète des vivres, les stocke et assure leur acheminement rapide à la communauté humanitaire dans les situations d'urgence, pour faciliter le recours à des solutions spatiales face aux crises humanitaires.

#### **D. Coopération régionale**

59. Dans sa résolution 73/91, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction de l'adoption de la Politique et de la Stratégie spatiales africaines par la Conférence de l'Union africaine à sa vingt-sixième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba les 30 et 31 janvier 2016, et noté que cet événement marquait la première étape en vue de l'élaboration d'un programme africain de l'espace extra-atmosphérique dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

60. Faisant fond sur l'Africa Regional Data Cube et le programme Digital Earth Australia, la CEA œuvre à la création d'un partenariat collaboratif entre Geoscience Australia, le Groupe sur l'observation de la Terre, AfriGEOSS, le Comité sur les satellites d'observation de la Terre et le Forum économique mondial, afin de mettre au point le programme Digital Earth Africa. Cette initiative offrira une plateforme très riche et parfaitement adaptée aux besoins qui utilisera les images satellite d'observation terrestre recueillies pendant plus de 50 ans pour en tirer des informations et des explications sur l'évolution du paysage et du littoral africains. Digital Earth Africa deviendra une plateforme continentale unique qui permettra de démocratiser le traitement et l'analyse des données satellite. Elle sera la première à suivre l'évolution du territoire africain avec autant de précision et fournira des données spatiales sur un grand nombre d'éléments, notamment l'érosion des sols et du littoral, l'agriculture, le développement des forêts et des déserts, la qualité de l'eau et l'évolution des établissements humains.

61. En outre, la CEA a engagé un dialogue avec des fournisseurs de services spatiaux (comme Airbus One Atlas for Africa, DigitalGlobe et EarthWatch) afin que des images satellite à très haute résolution soient accessibles partout en Afrique. Une fois abouti, ce modèle de partenariat innovant permettra aux utilisateurs d'accéder sur demande à des images satellite à jour et d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix en achetant uniquement ce dont ils ont besoin.

62. Dans la région arabe, la CESA, par l'intermédiaire de la Section des politiques en matière de technologies de l'information et des communications de sa Division de la technologie au service du développement, encourage différents secteurs à tirer parti de la puissance des technologies de l'information et des communications, des technologies numériques et des techniques spatiales pour mettre en œuvre le Programme 2030 sans faire de laissés-pour-compte. Le rapport 2019 sur le développement numérique dans la région arabe met l'accent sur l'autonomisation et l'inclusion. Il est élaboré en collaboration avec l'UIT, le Département des affaires économiques et sociales et d'autres organismes des Nations Unies dans la région.

63. Par ailleurs, par l'intermédiaire de sa Division des politiques du développement durable et dans le cadre de l'Initiative régionale pour l'évaluation des répercussions

des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe, la CESAO utilise des systèmes d'information géographique pour constituer des couches d'informations spatiales à partir d'images satellite aux fins de l'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques et de la modélisation du climat, qui ont des applications dans des domaines liés aux indices de végétation, à l'utilisation des terres et aux caractéristiques des sols. En outre, la Division de la statistique de la CESAO exploite les données géospatiales à des fins statistiques dans la région arabe.

64. La région Asie-Pacifique accueille certains des principaux acteurs de la communauté spatiale mais concentre également un grand nombre de pays en développement qui ont régulièrement recours à des informations spatiales en vue d'atteindre divers objectifs liés au développement durable ou qui en ont un besoin urgent. Le 10 octobre 2018, des ministres et d'éminentes personnalités de la communauté spatiale de plus de 30 pays d'Asie et du Pacifique se sont retrouvés à Bangkok pour la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique. Ils ont adopté deux documents d'orientation pour les activités qui seront menées ces 10 prochaines années : a) la Déclaration ministérielle sur les applications spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique; et b) le Plan d'action Asie-Pacifique sur les applications spatiales au service du développement durable pour la période 2018-2030.

65. Le Plan d'action est un programme régional coordonné, inclusif et détaillé qui répond aux besoins des pays et repose sur l'utilisation de l'espace, des applications géospatiales et des innovations numériques pour aider les pays, en particulier ceux qui ont des besoins spécifiques, à réaliser le Programme 2030. Les organismes suivants ont contribué à son élaboration et au processus de négociation et se sont engagés à collaborer étroitement et à coopérer pour mettre en œuvre ce Plan d'action : le Bureau des affaires spatiales; l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et son Programme pour les applications satellites opérationnelles; UN-SPIDER; l'Agence spatiale européenne; le Groupe sur l'observation de la Terre; le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales; l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique; le Centre asiatique de prévention des catastrophes et son Centre de recherche et de formation sur les techniques spatiales et leurs applications ; et le Conseil mondial de l'industrie géospatiale.

66. Le Plan d'action établit les besoins et ressources sectoriels aux niveaux national et régional et encourage la coordination multisectorielle. Il est entièrement conforme à la Feuille de route de la CESAO en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et contribuera au processus UNISPACE+50 et au programme « Espace 2030 ». Il contient une présentation détaillée des 188 mesures à prendre dans les domaines suivants : a) la gestion des risques de catastrophe ; b) la gestion des ressources naturelles ; c) la connectivité ; d) le développement social ; e) l'énergie ; et f) les changements climatiques. Ces mesures permettront de contribuer activement à la réalisation de 37 cibles de 14 des 17 objectifs de développement durable et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

67. La CESAO continuera de mettre en œuvre ses activités d'appui au Plan d'action au moyen du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PROESPACE), établi de longue date. Le PROESPACE contribue en particulier à la réduction des risques de catastrophe, aux systèmes d'alerte rapide et aux interventions d'urgence en Asie et dans le Pacifique, par l'intermédiaire de sa branche opérationnelle, le Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses. Plusieurs centres de services situés en Australie, en Chine, en Inde et en Thaïlande aident les pays en développement sujets à la sécheresse à renforcer leurs capacités en matière de surveillance et de réduction des risques de sécheresse grâce aux données et aux instruments géospatiaux.

68. En septembre 2018, Mongolia DroughtWatch, un système de surveillance de la sécheresse adapté aux conditions de la Mongolie, est entré en service dans le pays. Il a été élaboré par l'Institut chinois de télédétection et numérique terrestre en collaboration avec le Centre national mongol de télédétection. Par ailleurs, l'outil de surveillance des sécheresses élaboré par le Centre national indien de télédétection et adapté aux conditions du Myanmar est régulièrement utilisé dans la région aride du pays pour produire des rapports sur la sécheresse portant sur des périodes de 5 à 15 jours. eWater, Geoscience Australia et le Bureau météorologique australien ont également mis au point, pour le Cambodge, la version pilote d'un système global de comptabilité de l'eau ainsi qu'un cube de données, afin de mieux sauvegarder, associer et examiner les informations spatiales et terrestres.

69. En outre, des travaux visant à renforcer les systèmes d'alerte rapide multirisques dans les pays insulaires du Pacifique ont été menés avec l'appui du Gouvernement japonais et d'autres partenaires clés, comme l'Agence indonésienne de météorologie, de climatologie et de géophysique. Des formations techniques, des ateliers régionaux et des projets pilotes ont permis d'aider ces pays à utiliser les données statistiques et géospatiales comme un élément essentiel des systèmes d'alerte rapide.

70. La CESAP encourage le renforcement des capacités des États membres en matière d'applications des techniques spatiales en créant des partenariats avec divers établissements de formation en Asie et dans le Pacifique. En 2018, son secrétariat a parrainé cinq jeunes techniciens du Bangladesh, de Mongolie, du Myanmar, de Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Tadjikistan afin qu'ils suivent un cours de master en télédétection et systèmes d'information géographique au Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique et à l'Université chinoise de Hong Kong, et ils ont reçu une bourse du Gouvernement indien et de la Fondation pour la formation Sud-Sud.

#### **IV. Mobiliser les partenariats en renforçant les mécanismes de coopération**

71. La coopération et la coordination entre un grand nombre d'acteurs, d'institutions et de processus sont nécessaires pour atteindre les objectifs du Programme 2030. Plusieurs mécanismes, réseaux, systèmes et groupes d'experts existent dans le but de promouvoir l'interaction et les partenariats dans l'objectif de définir et d'examiner les besoins et les lacunes technologiques, notamment en matière de coopération scientifique, d'innovation et de renforcement des capacités, et pour contribuer à faciliter l'élaboration et la diffusion de technologies appropriées pour la réalisation des objectifs de développement durable. On peut citer le mécanisme de facilitation des technologies créé pour appuyer le Programme 2030 ; ONU-Espace, mécanisme interinstitutions de coordination et de collaboration pour les activités spatiales ; le réseau du système des Nations Unies pour la coordination de la gestion de l'information géospatiale ; ainsi que les systèmes mondiaux d'observation et les groupes qui exploitent les données d'origine spatiale.

72. En application du paragraphe 70 du Programme 2030, les États Membres ont lancé un Mécanisme de facilitation des technologies pour appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ce mécanisme vise à favoriser la collaboration multipartite et les partenariats par la mise en commun d'informations, de données d'expériences, de meilleures pratiques et de conseils stratégiques entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, les milieux scientifiques, les entités des Nations Unies et d'autres acteurs.

73. Le mécanisme est composé de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, qui compte notamment un groupe de 10 représentants de la société civile, du secteur privé et des milieux scientifiques; d'un forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable; et d'une



plateforme en ligne servant de portail d'accès aux informations sur les initiatives, mécanismes et programmes existants en matière de science, de technologie et d'innovation. Le quatrième forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable se tiendra les 14 et 15 mai 2019 au Siège de l'Organisation des Nations Unies et il portera sur le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation au service de l'inclusion et de l'égalité, en mettant l'accent sur les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 4, 8, 10, 13, et 16.

74. ONU-Espace assure la coordination et la coopération et vise à promouvoir les synergies et la collaboration dans l'utilisation des applications des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies. La Réunion tient des sessions annuelles et publie un rapport sur ses délibérations pour examen par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, principal organe intergouvernemental chargé des questions liées aux utilisations pacifiques de l'espace et à la coopération internationale dans l'espace extra-atmosphérique. ONU-Espace établit, tous les deux ans, les rapports du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace et des rapports spéciaux sur des thèmes retenus.

75. La Réunion organise des séances ouvertes pour promouvoir le dialogue entre les États Membres et d'autres parties prenantes et expliquer les mesures prises par le système des Nations Unies concernant les thèmes retenus. Les thèmes des sessions précédentes étaient les suivants : l'éducation et la formation dans les domaines liés à l'espace: défis et opportunités pour le système des Nations Unies (2004); les techniques spatiales aux fins de la gestion des catastrophes: perspectives au sein du système des Nations Unies (2005); les technologies spatiales pour le développement durable et la gestion des catastrophes: perspectives au sein du système des Nations Unies (2006); l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable par les organismes des Nations Unies (2007); les partenariats entre les secteurs public et privé et l'adoption de méthodes novatrices de financement au sein du système des Nations Unies en vue de promouvoir l'utilisation des techniques spatiales et leurs applications (2008); Apports bénéfiques des activités spatiales en Afrique: contribution du système des Nations Unies (2009); les techniques spatiales au service des communications d'urgence (2010); l'espace et le changement climatique (2011); l'espace au service de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (2012) ; l'espace et la réduction des risques de catastrophe: planification d'établissements humains résilients (2013); les outils spatiaux au service du développement sur la Terre: contribution des techniques et applications spatiales au programme de développement pour l'après-2015 (2014); les informations spatiales au service du développement (2015); les possibilités de transformation qu'offrent les techniques spatiales au service du développement : approches et perspectives au sein du système des Nations Unies (2017); et Nations Unies : renforcer les synergies pour UNISPACE+50 et au-delà (2018).

76. Le réseau du système des Nations Unies du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale vise à renforcer la collaboration, la coordination et l'échange d'informations géospatiales au sein du système des Nations Unies grâce à l'élaboration de politiques connexes, au renforcement des capacités, aux infrastructures et aux systèmes de mise en œuvre et à la gestion de l'information géospatiale, et à améliorer la communication sur l'intérêt de l'information géospatiale et sa gestion et la sensibilisation des hauts responsables à ces sujets. Le réseau, créé en 2017, ne cesse de se développer et est composé d'organismes du système des Nations Unies, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'UIT et l'Organisation internationale pour les migrations, ainsi que des bureaux, fonds, programmes et autres organes subsidiaires des Nations Unies, tels que le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'ONUDC, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Programme alimentaire mondial, le Bureau de la coordination des

affaires humanitaires, le Département de l'appui opérationnel, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau des affaires spatiales, les secrétariats des commissions économiques régionales et le secrétariat du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

77. Le réseau du système des Nations Unies du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a examiné l'utilisation croissante de l'imagerie satellitaire et de la télédétection par l'Organisation des Nations Unies pour une grande variété d'applications dans des domaines tels que le recensement, la santé, l'éducation, les drogues et la criminalité, l'aide humanitaire, la prévention des catastrophes, le développement durable, les réfugiés, la surveillance de l'environnement et le maintien de la paix et de la sécurité. Il a défini cinq grands moyens d'améliorer la collaboration aux fins de l'utilisation de la télédétection : a) le recours aux contrats-cadres pour l'acquisition commune d'images ; b) la coopération technique et le transfert de capacités interinstitutions (notamment l'apprentissage automatique, les cubes de données et l'automatisation); c) l'échange de produits dérivés des résultats de l'analyse des images ; d) la collaboration avec les partenaires concernés (l'Agence spatiale européenne, la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis, le Gouvernement des États-Unis, le Gouvernement chinois et des entités privées); et e) la communication, dans le cadre du Comité d'experts, avec les groupes d'experts concernés qui envisagent également d'utiliser les images d'observation de la Terre, tels que le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, le Groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe et le Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales.

78. En novembre 2018, la CESAP a été désignée pour assurer les services de secrétariat du Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, dont l'objectif est de renforcer les capacités des États membres en matière de gestion de l'information géospatiale, conformément à la résolution 2016/27 de Conseil économique et social, intitulée « Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale ». À la 7<sup>e</sup> séance plénière du Comité, tenue à Deqing (Chine), le 22 novembre 2018, il a été décidé que la CESAP assurerait désormais les services de secrétariat du Comité pour faciliter la diffusion des résultats des activités aux États Membres de la région et que ces derniers puissent bénéficier plus largement des avantages connexes.

79. Les partenariats sont essentiels aux activités des quatre systèmes mondiaux d'observation (le Système mondial d'observation du climat, le Système mondial d'observation de l'océan, le Système mondial intégré d'observation de l'OMM et les réseaux terrestres mondiaux). Le Système mondial d'observation du climat, coparrainé par l'OMM, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Conseil international des sciences, a été créé en 1992 afin que les observations nécessaires pour répondre aux questions climatiques soient obtenues et rendues accessibles à tous les utilisateurs potentiels. En 2016, le Système mondial d'observation du climat a fait paraître une publication intitulée « Le Système mondial d'observation à des fins climatologiques : besoins relatifs à la mise en œuvre », à l'appui de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris, dans laquelle il présente un plan de mise en œuvre pour un système mondial d'observation à des fins climatologiques, élaboré à partir des activités en cours, et définit la voie à suivre par les agences spatiales en matière d'innovations scientifiques et techniques dans le cadre de leurs programmes d'observation de la Terre, aux fins de la mise en œuvre des systèmes et réseaux d'observation à des fins climatologiques à l'échelle nationale.

80. Les flux de données satellitaires sont un élément clef du Système mondial d'observation de l'océan. La Commission océanographique intergouvernementale de

l'UNESCO a commencé à concevoir le Système en 1990, à la demande d'États membres ayant reconnu l'importance qu'il y avait de disposer d'un système unifié d'observation de l'océan. Le Système est géré par la Commission océanographique intergouvernementale et coparrainé par l'OMM, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Conseil international pour la science. Il coordonne les observations des océans du monde utilisées dans trois domaines importants : le climat, les services opérationnels et la santé des écosystèmes marins. Ces domaines d'activité correspondent au mandat du Système pour contribuer à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et aux mandats de la Commission océanographique intergouvernementale et de l'OMM qui consistent à fournir des services océaniques opérationnels.

81. Les activités du Système mondial d'observation du climat sont étroitement coordonnées avec celles des agences spatiales qui mettent au point et exploitent des plateformes spatiales adaptées, notamment le Comité sur les satellites d'observation de la Terre et le Groupe de coordination des satellites météorologiques. En 2010, ces deux organes ont créé ensemble le Groupe de travail sur le climat, qui coordonne et encourage les activités de collaboration entre les principales agences spatiales du monde dans le domaine de la surveillance du climat. L'objectif global est d'améliorer la disponibilité systématique des relevés de données climatiques grâce à la mise en œuvre coordonnée et à la poursuite de l'élaboration d'une architecture mondiale pour la surveillance du climat depuis l'espace.

82. Les groupes mixtes d'experts du Système mondial d'observation du climat se sont réunis en mars 2019 à Marrakech (Maroc) et les sessions suivantes ont été tenues : la vingt-quatrième session du Groupe d'experts des observations atmosphériques pour l'étude du climat; la vingt-deuxième session du Groupe d'experts sur les aspects physiques de l'observation des océans pour l'étude du climat; la vingt et unième session du Groupe d'experts des observations terrestres pour l'étude du climat; la huitième session du Conseil consultatif sur les données du Programme mondial de recherche sur le climat; et la dixième session du Groupe de travail sur le climat.

83. Au niveau régional, le Comité CESAP/OMM des typhons et le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux sont des plateformes intergouvernementales correspondant aux régions du nord-ouest du Pacifique, du golfe du Bengale et de la mer d'Arabie qui ont pour objet de promouvoir et de coordonner la planification et la mise en œuvre de mesures visant à réduire les pertes humaines et les dégâts matériels causés par les typhons et les cyclones dans la région de la CESAP. Il s'agit de plateformes uniques ayant pour objet de promouvoir la coopération spatiale en vue de garantir et d'améliorer l'accès à des produits et services d'alerte rapide de qualité, notamment ceux fournis par des satellites d'observation de la Terre.

84. Le Plan stratégique 2017-2021 du Comité CESAP/OMM des typhons reprend des cibles, des domaines d'action majeurs et des priorités qui sont pleinement conformes au Cadre de Sendai. Au sein d'un cadre de coopération régionale, la Chine (Administration météorologique chinoise et Administration spatiale nationale chinoise), les États-Unis (National Oceanic and Atmospheric Administration) le Japon (Office météorologique japonais et Agence japonaise d'exploration aérospatiale), la République de Corée (Institut coréen de météorologie et Institut coréen de recherche aérospatiale), la Thaïlande (Département de météorologie de Thaïlande et Agence pour le développement de la géo-informatique et des techniques spatiales) et le Viet Nam fournissent au Comité des données provenant de satellites d'observation de la Terre pour l'aider dans la mise en œuvre de son Plan stratégique. À sa cinquante et unième session annuelle, tenue en mars 2019 à Guangzhou (Chine), le Comité s'est penché sur la question de la coopération spatiale et a adopté une stratégie visant à intensifier cette coopération par la mise en commun de produits et services fournis par des satellites météorologiques et océanographiques de deuxième génération. De la même manière, à la quarante-cinquième session annuelle du Comité, l'Inde (Département indien de météorologie et Organisation indienne de recherche

spatiale) a réaffirmé sa volonté de fournir des produits et services d'observation de la Terre aux États membres du Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux.

## V. Voie à suivre

85. Le Programme 2030 appelle, au titre de l'objectif de développement durable n° 17, à un partenariat mondial revitalisé aux fins du développement durable. L'Assemblée générale accorde la même importance à la réalisation des cibles de l'objectif 17 qu'à celle des cibles des 16 autres objectifs. La mobilisation de nombreux partenariats, en particulier avec le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile, est essentielle pour atteindre chacun des objectifs de développement durable et permettre la réalisation du Programme dans son ensemble.

86. L'Assemblée générale est également convaincue qu'une collaboration plus étroite avec les entreprises et le secteur privé dans le domaine des affaires spatiales serait judicieuse. Sur la base du présent rapport, qui donne un aperçu des partenariats en matière d'utilisation et d'application des sciences et techniques spatiales au sein du système des Nations Unies, l'Organisation, y compris ses fonds, programmes et organes subsidiaires, pourrait définir d'autres domaines d'activités spatiales dans lesquels elle devrait redoubler d'efforts pour mettre en place de nouveaux partenariats et accroître la coopération en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. La trente-neuvième session d'ONU-Espace, qui devrait se tenir à New York en octobre 2019, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales, pourrait servir de cadre à ces débats.

---